



**Fédération Internationale des Associations de Personnes Âgées**  
ONG dotée du statut consultatif auprès de l'ONU, du statut participatif à l'OMS, à l'UNESCO et à la Conférence des OING du Conseil de l'Europe • Fondateur et Administrateur de l'Association AGE • Association reconnue comme Etablissement d'Utilité Publique selon Décret du 6 Décembre 2006

- Siège Social : 18 rue des Terres au Curé – 75013 Paris - France
- Bureau : 103 rue de Grenelle – 75007 Paris – France
- +33 (0)176702676
- [www.fiapa.net](http://www.fiapa.net) • [info@fiapa.net](mailto:info@fiapa.net)

**Coordonnées :**

**Nom :** Fédération Internationale des Associations des Personnes Âgées. FIAPA

**Email :** [info@fiapa.net](mailto:info@fiapa.net)

**Téléphone :** + 33 (1) 76702676

**Page Web :** [www.fiapa.net](http://www.fiapa.net)

**Nom de la pratique :** Lutte contre les maltraitances et en particulier les maltraitances financières envers les personnes âgées en Europe.

**Domaine concerné :**

- Discrimination
- Violences et abus

**Type de pratique :**

- Légale,
- Politique
- Données statistiques ventilées par âge/genre
- Programmes de formation

**Niveau de mise en place :**

- Autres : Europe

Depuis de nombreuses années, la FIAPA se préoccupe des problèmes de maltraitance envers les personnes âgées, et plus particulièrement celles relevant du domaine financier.

Entre 2000 et 2002, la FIAPA a participé activement aux travaux de la Commission d'étude de l'association nationale des Auditeurs de l'**IHESI** (Institut des Hautes Etudes de Sécurité Intérieure) en France, sur la maltraitance financière des personnes âgées.

En 2003, lors de la 42<sup>ème</sup> session de la Commission pour le développement Social de l'ONU, la FIAPA a présenté un document relatif aux maltraitances financières et a énoncé diverses préconisations pour prendre en compte et prévenir cette problématique.

En 2005, la FIAPA poursuit cette démarche en engageant, dans le cadre du programme Daphné II, (dispositif de la Commission Européenne), une recherche-action sur la violence financière envers les femmes âgées. Cette étude transnationale a mobilisé des associations de personnes âgées : en Belgique, France, Italie et Espagne. Elle s'est déroulée sur la période suivante : avril 2006 - avril 2007.

L'ensemble des données collectées lors de cette étude a concerné tant la population masculine que féminine, toutefois ce sont les femmes qui s'avèrent les principales victimes de ce fléau et particulièrement dans la population âgée.

Il est toutefois difficile de distinguer et d'étudier plus spécifiquement les maltraitances envers le public exclusivement féminin.

L'étude réalisée a permis de déterminer une typologie des maltraitances subies sur différents plans. Nous pouvons les classer comme suit :

**Sur le plan psychologique :**

- Insulte, intimidation, non-respect de l'intimité, chantage affectif,

**Sur le plan financier :**

- Vol, extorsion, procuration abusive, signature forcée dans le cadre de démarches, signatures forcées pour accéder aux comptes bancaires, démarches visant à s'approprier l'héritage anticipé de la personne âgée,

**Sur le plan civique :**

- Privation des visites de la famille, des proches, enfermement, impossibilité de communiquer, tutelle abusive,

**Sur le plan médical :**

- Absence de soins liés aux besoins de la personne, abus de neuroleptiques, non prise en charge de la souffrance, refus d'écoute de la douleur qu'elle soit verbalisée ou non,
- Également des négligences actives et passives : privation des soins dispensés au quotidien pouvant aller jusqu'à l'oubli de la personne elle-même,
- Au niveau physique : coups, brûlures, bousculades, mauvaise manipulation, violences sexuelles,

Ces maltraitances présentent toutes un dénominateur commun : une atteinte inacceptable à la dignité de la personne vulnérable qui se trouve dans l'incapacité d'opposer la moindre défense. Ces maltraitances ne s'avèrent jamais isolées.

Ces dernières s'inscrivent dans la logique suivante : victime - auteur - contexte.

. De fait, il faut noter l'importance de l'histoire familiale (chacun peut être concerné) qui constitue un facteur très important. Il faut donc nécessairement prendre en compte :

- Le degré de vulnérabilité de la personne âgée victime ;
- La relation de dépendance générant un rapport dominant/dominé ;
- Le lien de confiance entre la victime et l'auteur de la maltraitance (notamment le contexte familial);
- Le caractère répétitif des actes de maltraitance et leur imbrication ;
- La maltraitance par « inadvertance».

Ce projet avait les objectifs suivants :

- Mieux appréhender le phénomène de la maltraitance en analysant l'interaction entre les différents acteurs concernés (victimes, témoins professionnels du secteur),
- Observer et décrire les abus dont sont victimes les aînés,
- Contribuer à la prise de conscience de cette réalité et sensibiliser les acteurs sociaux et plus globalement les acteurs de la société en général,
- Contribuer à améliorer les législations européennes et nationales en vigueur dans le cadre de l'organisation et mise en place de systèmes préventifs,
- Mieux connaître les causes environnementales permettant d'adapter des mesures préventives

Sont concernés : les travailleurs sociaux en charge des personnes âgées vulnérables, les organismes sociaux, les établissements bancaires, les sociétés d'assurance,

- Mettre en évidence la réalité de ces maltraitances afin d'en réduire sa dimension « tabou » et ainsi inciter les Pouvoirs Publics à prendre des mesures adaptées.

L'identification des facteurs de risques est primordiale car elle est indispensable pour la mise en place d'outils de détection adaptés.

Le personnel soignant est fréquemment le plus à même de détecter les personnes âgées, victimes de maltraitance. Elles connaissent généralement les facteurs de risque existants et peuvent de ce fait, se montrer plus attentives à ce problème. Cette réalité mise à jour a conduit à une sensibilisation de l'opinion publique, de la société civile ainsi que des pouvoirs publics. Les informations recueillies au cours des enquêtes menées ont permis de construire des dispositifs de formation visant à répondre à ces problématiques de maltraitance.

L'étude réalisée a permis de mettre en évidence l'imperfection des règles juridiques relatives à la notion de vulnérabilité sur laquelle se fondaient plusieurs textes réprimant les différentes sortes de maltraitance financière.

A titre d'exemple de bonnes pratiques, nous pouvons citer celui de la France qui a mis en place en 2007 un plan intitulé « dix mesures pour agir contre la maltraitance des personnes âgées », de Philippe BAS, Ministre délégué, à cette période à la Sécurité Sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

En février 2008 un dispositif de lutte contre la maltraitance est lancé officiellement avec l'ouverture d'une ligne téléphonique spécifique d'écoute de la maltraitance : le 3977.

En février 2014, a été créé la Fédération 3977 contre la maltraitance envers les personnes âgées et les adultes handicapés en France. La Fédération 3977 s'est vu confié, par délégation des Pouvoirs Publics, une mission de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Elle a pour objet, dans ce cadre, d'améliorer le dispositif d'écoute, de suivi et d'accompagnement des personnes âgées et des adultes en situation de handicap ; et de développer à la fois la prévention et la formation des écoutants.

A ce titre, la Fédération 3977 se préoccupe de la maltraitance « financière » et a mis en place, à l'initiative d'Alain Koskas, président de la FIAPA et vice-président et porte-parole de la Fédération 3977, une commission pluridisciplinaire regroupant des acteurs de plusieurs Ministères : Affaires sociales, Intérieur, Justice, ainsi que des associations d'aide aux victimes (telle que l'INAVEM).

Pour alimenter ses travaux, cette commission est amenée à auditionner des institutions représentatives avec pour objectif de contribuer à la reconnaissance des droits des personnes âgées vulnérables et lutter contre toutes les formes de maltraitances financières envers celles-ci.